

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 24 janvier 2012

Ordre du jour :

1. S.I.E.D.A. : extension Route de Crespin,
2. Facturation extension réseau électrique,
3. Subvention particulier assainissement,
4. Modification des statuts du syndicat mixte R.N. 88,
5. Adhésion à «Programme for the Endorsement of Forest Certification » : schéma de gestion durable des forêts,
6. Rémunération des agents recenseurs,
7. Tarif Bonnefon,
8. Décision modificative
9. D.I.A.,
10. Marché public,
11. Subvention Centre Bourg.

Présents : Jean-Marie ALLÉGUÈDE, Jean Luc ATCHER, Roland BESSIÈRE, Anne BLANC, Claude BONNAFOUS, Marie-Christine CAJAL, Monique CANCE, Christine CAUSSANEL, Max CIERCO, Pierre CLUZEL, Olivier DOUZIECH, Bernard FABRE, Béatrix GINESTET, André LAPEYRE, Jacqueline LARROQUE, Jean-Claude LATIEULE, Michel SALINIER, Marcel VERDEIL.

Pouvoir : Gaëlle CHINCHOLLE à Anne BLANC.

Marie-Christine CAJAL est élue secrétaire.

- **S.I.E.D.A. : extension Bonnefon**

Madame le Maire explique que conformément à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et dans le cadre de notre délégation au S.I.E.D.A., c'est le S.I.E.D.A. qui réalise les travaux d'électrification nécessaires pour permettre le raccordement des habitations. Une partie du coût des travaux est pris en charge par le S.I.E.D.A. Ainsi le coût du raccordement de la maison de Mademoiselle FRAYSSINET et Monsieur MEISSONIER est estimé à 10 270.53€ T.T.C. avec une contribution à la charge de la commune de 2 610.00€

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Facturation extension réseau électrique**

Madame le Maire propose que conformément à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, la commune facture à Mademoiselle FRAYSSINET et Monsieur MEISSONIER le coût du branchement électrique à la charge de la collectivité pour un montant de 2 610.00€.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Subvention particulier assainissement**

Madame le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, nous avons évoqué la possibilité de mettre en place une subvention pour aider les habitants à se mettre aux normes assainissement dans le cadre des travaux d'assainissement réalisés par la commune. L'objectif est que les travaux effectués par la commune aient un réel impact sur l'environnement en séparant correctement les eaux usées des eaux pluviales.

Madame le Maire explique que la collectivité a refait des réseaux et les habitants ne se sont pas raccordés ce qui revient à jeter l'argent par les fenêtres. Elle propose d'inciter les habitants pour qu'ils se raccordent correctement en donnant une subvention.

Le taux de subvention serait de 30% du montant T.T.C. des travaux aux particuliers selon les critères d'éligibilité suivants :

- Nécessité d'être dans l'emprise des travaux réalisés par la collectivité,
- La demande de subvention doit être réalisée au plus tard avant la réception des travaux par la collectivité sur la base d'un devis d'entreprise ou de fournitures,
- La collectivité étudie la demande et vérifie entre autres les montants en fonction de ses propres prix. En cas de montant non justifié la collectivité peut demander à ce qu'un nouveau devis soit réalisé,
- Lorsque la demande de subvention est acceptée, l'habitant a 6 mois pour réaliser les travaux (passé ce délai la demande de subvention devient caduque),
- Lorsque les travaux sont terminés, l'habitant fournira la facture ainsi que l'attestation de l'entreprise mentionnant que les travaux sont conformes (séparation complète des eaux de pluies et des eaux usées, ...),
- Lorsque les travaux sont terminés, la collectivité vérifie que les eaux usées sont bien séparées des eaux pluviales, que les fosses septiques sont déconnectées, ...
- Les personnes en très grandes difficultés sociales pourront faire une demande d'aide exceptionnelle qui sera étudiée avec les services sociaux compétents.

La subvention de la collectivité peut être cumulée avec les aides de l'A.N.A.H.

Elle indique que si après 2 ans, l'habitant n'a pas mis aux normes son installation malgré les incitations financières de la collectivité, une pénalité pour le propriétaire équivalente à 100% de la redevance sera mise en place jusqu'à mise en conformité conformément à la loi sur l'eau.

Béatrix GINESTET demande si les habitants seront informés par courrier.

Madame le Maire indique que oui et elle explique qu'un plafond de montant des travaux avait été évoqué mais n'a pas été retenu.

Max CIERCO : indique le coût pour les particuliers se situerait entre 500€ à 3000€ maximum.

Madame le Maire précise que sont exclus tous les nouveaux branchements et que cela s'adresse uniquement aux habitants dont l'habitation est déjà raccordée au réseau mais de façon non conforme.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour la mise en place de ce système.

- **Modification statut syndicat mixte R.N. 88**

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de la R.N. 88 permet entre autre de porter le projet de création de l'aire de service. A ce niveau, il y a accord pour solliciter le Préfet de Région afin qu'il lance la Déclaration d'Utilité Publique pour sa création. Les modifications des statuts ont pour objectif d'améliorer son fonctionnement et portent entre autre sur une diminution du nombre de représentants, la possibilité de prendre en compte les pouvoirs pour l'atteinte du quorum.

Jean-Marie ALLEGUEDE demande à combien de représentants le quorum est il atteint?

Madame le Maire répond qu'il est atteint à 24.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Adhésion à «Programme for the Endorsement of Forest Certification» : schema de gestion durable des forêts**

Madame le Maire explique que la collectivité avait adhéré au programme de gestion durable pour la forêt de la Gamasse. Notre forêt est gérée de façon durable, cela permet de mettre le logo et nous avons pu l'intégrer dans notre dossier fleurissement. L'adhésion est de 26.40€/an pour une durée de 5 ans.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Rémunération des agents recenseurs**

Madame le Maire explique que le recensement a démarré. Elle rappelle que les agents recenseurs sont Janine MONCET, Christian AUTHIER, Jean Marie PALOUS et Evelyne BAUGUIL.

Elle indique qu'une dotation spécifique de l'Etat de 4824€ est prévue pour compenser les frais liés à la prise en charge du recensement par la collectivité. Elle propose de reprendre ce qui avait déjà été fait avec une augmentation sur la base de ce qui se pratique : une part fixe et une part liée au nombre de logements car il y a des secteurs plus importants que d'autres. La rémunération qu'elle propose est :

- Une part de salaire brut de 400€ par agent recenseur,
- Une rémunération brute de 0.95€ par bulletin individuel et 0,50€ par bulletin de logement.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Tarif de location des salles du Moulin de Bonnefon**

Madame le Maire passe la parole à Olivier DOUZIECH.

Olivier DOUZIECH, Adjoint aux associations et aux sports indique que suite au travail de la commission des associations, il est proposé la facturation suivante :

- gratuit pour les scolaires, les réunions de travail des associations et/ou à vocation d'animation du territoire,
- payant pour les réunions festives :
 - o R.D.C. uniquement à 50€ la journée pour les associations de la C.C.N.,
 - o R.D.C. uniquement à 70€ la journée pour les particuliers de la C.C.N.,
- Chèque caution de 180€ quelque soit l'utilisateur,
- Interdiction de cuisiner,
- Ménage à réaliser par les utilisateurs,
- Remise du chèque caution après vérification de l'état des lieux par les services (une seule location par W.E.),

Michel SALINIER indique qu'un portillon d'1,10 m sera réalisé sur la première marche pour séparer le R.D.C. du haut.

Monique CANCE demande s'il y aura des tables et des chaises en bas ?

Madame le Maire indique que la salle va être équipée.

Pierre CLUZEL explique que la salle du haut est réservée aux réunions et le bas pour les activités plus festives et que c'est une volonté qu'elle puisse être utilisée par les associations.

Olivier DOUZIECH indique que lorsque la pêche réalise des activités, elle peut y servir des encas froids. La salle est sympathique, il y aura des demandes et il faut qu'elle reste en bon état.

Béatrix GINESTET demande combien de personnes peuvent être présentes ?

Michel SALINIER réponds environ 30 personnes pour le bas.

Roland BESSIÈRE indique que c'est important que lorsque Naucelle prête gratuitement aux associations de la C.C.N., ce soit la même chose lorsque les associations du territoire vont dans les autres communes.

Olivier DOUZIECH précise qu'en fonction de la façon dont ce lieu est utilisé, qu'il sera toujours possible de le faire évoluer, rien n'est figé.

Madame le Maire propose de faire une réunion du Conseil Municipal quand il fera beau.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Décisions modificatives**

- Budget Général D.M. n° 2 : achat de terrain.

Madame le Maire explique que la commune a délibéré pour l'achat du terrain à coté de la salle des fêtes et qu'il est nécessaire de réaliser la décision modificative suivante :

Opération	Intitulé	Budgétisé		nouveau montant
203	achat terrain	15 446 €	20 000 €	35 446 €
295	achat B376	100 000 €	- 20 000 €	80 000 €

Michel SALINIER demande ce que l'on fait du terrain en attendant de le viabiliser ?

Madame le Maire indique qu'il avait été évoqué de le louer en jardin.

André LAPEYRE demande si il y a l'eau pour arroser ?

Madame le Maire répond qu'a priori il n'y a pas de compteur mais qu'il faut vérifier.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Budget Annexe de l'assainissement D.M. n°2 : compte 16 (emprunt).

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une régularisation d'une écriture du compte 16 (avance remboursable de l'Agence de l'eau) de l'exercice 2010 sur le budget 2011.

Compte	Intitulé	Montant
1687	Dépense d'investissement	1085.08 €
1641	Recette d'investissement	1085.08 €

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **D.I.A. pour information**

Madame le Maire explique elle n'a pas exercé le droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Parcelles H 1600 et H 1601 : lotissement des chênes : terrain,
- Parcelle D 1157 : Le camp de la gare : terrain.

Olivier DOUZIECH : demande si on a un moyen de densifier et d'imposer qu'il y ait une construction par lot.

Madame le Maire indique qu'actuellement non, ce n'est pas possible avec notre P.L.U. dans la mesure où ce n'est pas marqué dans le règlement du lotissement.

Max CIERCO indique qu'avec le versement pour sous densité il sera possible d'inciter les acquéreurs à ne pas avoir des parcelles trop grandes. Il est possible d'introduire dans le P.L.U. que 2 lots ne peuvent être fusionnés.

Madame le Maire indique qu'il faudrait mettre un Coefficient d'Occupation du Sol.

- **Marché public pour information**

Madame le Maire explique que :

- la collectivité a procédé aux changements des fenêtres de l'appartement situé au dessus de la bulle verte pour un montant de 3678€ H.T.,
- La collectivité a réalisé le remplacement de la buse d'eau pluviale au lieu dit Soulages pour un montant de 4850€ H.T. Elle précise que ces travaux devaient être réalisés depuis longtemps.

- **Subvention Centre Bourg**

Madame le Maire explique qu'un premier plan de financement pour la tranche de la deuxième phase de

l'opération Centre Bourg avait été déposé en 2011 auprès des financeurs. Suite à ces dossiers, la collectivité a obtenu le 1% paysage pour un montant de 141 734€, la Région pour un montant de 40 000€, le Conseil Général pour un montant de 80 000€ attend d'avoir les résultats d'appel d'offre et la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux avait été refusée.

Madame le Maire rappelle que le D.E.T.R. est la fusion de la Dotation Globale d'Equipement et de la Dotation de Développement Rural.

Olivier DOUZIECH demande si le budget de la D.E.T.R. correspond à la somme des deux.

Madame le Maire indique que cela a été l'occasion pour l'Etat de réduire les dotations.

Madame le Maire propose de solliciter à nouveau la D.E.T.R. pour 2012.

Béatrix GINESTET demande si nous avons eu toutes les subventions pour la première phase ?

Roland BESSIÈRE indique que la totalité des subventions a été obtenue à hauteur de 65%. Ce niveau est excellent et a permis à la collectivité de faire tous ces travaux.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.